

**2022 DILT 10** : Budget primitif 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux (ST-TAM) de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Le budget primitif 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM), qui vous est présenté aujourd'hui, est construit dans le respect des orientations retenues par la municipalité : baisse du recours aux moyens automobiles, respect des dispositions du plan climat air énergie territorial (PCAET) et du plan de déplacement des administrations parisiennes (PDAP).

Ce projet de budget traduit en termes opérationnels les orientations fixées aux TAM, notamment :

- la poursuite de l'acquisition de fourgonnettes à motorisation électrique et de poids lourds alimentés en gaz naturel pour véhicules (GNV) ;
- l'achèvement de la dédieselisation du parc de fourgons et du renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans ;
- la poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques et de véhicules GNV notamment) ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation notamment sur les postes de dépenses concernés par une inflation croissante comme le carburant, les fluides (gaz, électricité, etc.) ou les pièces détachées ;
- la priorisation des prestations événementielles auxquelles s'ajoutent les événements liés aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 et à la coupe du monde de rugby 2023 ;
- la maîtrise des dépenses de personnel.

Le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2023 vous est proposé :

- pour la section de fonctionnement, en équilibre à 36 915 500,00 €, en augmentation de 8,9 % par rapport au budget primitif 2022 (33 891 000,00 €) ;
- pour la section d'investissement, en équilibre à 11 080 000,00 €, en augmentation de 18,4 % par rapport au BP 2022 (9 360 000,00 €).

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif des TAM pour 2023 s'élève donc à 47 995 500,00 €.

## SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 36 915 500,00 €, contre 33 891 000,00 € en 2022.

### I – DEPENSES

#### **Opérations réelles**

##### 1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Il vous est proposé d'inscrire 8 250 000,00 € pour 2023, contre 7 500 500,00 € votés au budget primitif pour 2022, pour tenir compte de la hausse des prix des carburants (+350 000,00 € par rapport au BP 2022) et de la location de véhicules (+171 000,00€).

Ce chapitre 011 est constitué des lignes suivantes :

<u>Compte 60221</u>	Achat de carburants, lubrifiants	1 450 000,00 €
<u>Compte 60222</u>	Produits d'entretien	65 000,00 €
<u>Compte 60223</u>	Pièces détachées	1 500 000,00 €
<u>Compte 6032</u>	Variation des stocks	900 000,00 €
<u>Compte 606</u>	Matières premières non stockées	530 000,00 €
<u>Compte 611</u>	Frais de gestion (manutentionnaires)	600 000,00 €
<u>Compte 613</u>	Locations mobilières et immobilières	671 000,00 €
<u>Compte 615</u>	Entretien et réparations	1 055 000,00 €
		€
<u>Compte 616</u>	Primes et indemnités d'assurance	920 000,00 €
<u>Compte 618</u>	Formations	75 000,00 €
<u>Autres comptes</u>		484 000,00 €

##### 2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 19 305 000,00 €, soit un montant en légère augmentation de 815 000,00 € par rapport à celui inscrit au budget primitif pour 2022. Cette inscription traduit un souci de maîtrise des dépenses de personnel malgré une augmentation du point d'indice.

##### 3°) Autres dépenses réelles

Le chapitre 67 est proposé à 80 500,00 €, stable par rapport à 2022, dont 30 000,00 € qui concernent des titres de recettes à annuler sur exercices antérieurs, 30 000,00 € d'autres charges exceptionnelles, et 20 500 € de pénalités et amendes fiscales et pénales.

##### 4°) Dépenses imprévues

20 000,00 € sont proposés sur le chapitre 022, stables par rapport au BP 2022.

#### **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

9 260 000,00 € sont inscrits au chapitre 042, en cohérence avec les recettes inscrites à la section d'investissement. Les dotations aux amortissements s'établissent à 9 200 000,00 € et la valeur comptable des éléments d'actifs cédés représente 60 000,00 €.

## **II – RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### **1°) Recettes d'exploitation (chapitre 70)**

La prévision de recettes pour 2023 s'établit à 34 430 500,00 € (contre 31 552 300,00 € inscrits au BP 2022). Cette hausse s'explique par une facturation aux directions de la Ville en hausse de 2 728 200,00 € afin de tenir compte de l'impact de l'inflation et de la hausse du point d'indice sur les coûts du service.

La ventilation de ces recettes est la suivante :

<u>Compte 70600</u>	Prestations sur budget général de la Ville	28 175 500,00	€
<u>Compte 70602</u>	Prestations sur budget annexe de l'assainissement	1 300 000 ,00	€
<u>Compte 70605</u>	Prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2 885 000,00	€
<u>Compte 7061</u>	Prestations « conducteurs détachés »	200 000,00	€
<u>Compte 70621</u>	Prestations autres collectivités	350 000,00	€
<u>Compte 7063</u>	Prestations pour l'AP-HP	100 000,00	€
<u>Compte 7065</u>	Prestations pour Eau de Paris	20 000,00	€
<u>Compte 7066</u>	Prestations pour le CASVP	600 000,00	€
<u>Compte 708</u>	Produits d'activités annexes	800 000,00	€

#### **2°) Subventions d'exploitation (chapitre 74)**

La prévision des recettes issues des subventions d'exploitation s'élève à 235 000,00 €, au titre de la convention de délégation de compétences entre la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités en matière de transports scolaires des élèves en situation de handicap.

#### **3°) Produits exceptionnels (chapitre 77)**

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 650 000,00 €, principalement issus des produits de cession d'éléments d'actif.

#### **4°) Atténuation de charges (chapitre 013)**

La prévision des recettes issues des atténuations de charges s'élève à 900 000,00 €, provenant de la variation des stocks.

### **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

En cohérence avec les dépenses inscrites à la section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 700 000,00 € sur le chapitre 042 (amortissement des subventions d'investissement).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Autorisations de programme**

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement :

0386 Acquisitions de véhicules 12 000 000,00 €

2		
0386	Autres achats mobiliers	80 000,00 €
3		
0386	Travaux	1 150 000,00 €
4		
0386	Gros équipements	800 000,00 €
5		
0386	Brevets et licences	70 000,00 €
6		

Le tableau récapitulant les autorisations de programme proposées pour 2023 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

### **Crédits de paiement**

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 1 080 000,00 €, en augmentation de 1 720 000,00€ par rapport au montant inscrit au budget primitif pour 2022 (9 360 000,00€).

### **I – DEPENSES**

#### **Opérations réelles**

##### 1°) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les inscriptions s'élèvent à 150 000,00€, stables par rapport au BP 2022.

80 000,00 € sont inscrits au compte 203 (recherche et développement) afin de poursuivre les études sur l'adaptation des installations des garages Pouchet, Saint-Ouen, Ivry et Vitry à la motorisation GNV ainsi que les plans de ventilation.

70 000,00 € sont inscrits au compte 2051 (logiciels) afin de réaliser des programmes de modernisation, d'adaptation et de développement des logiciels informatiques nécessaires au service.

##### 2°) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 4 950 000,00 € (en hausse de 100 000,00 € par rapport à 2022), sont destinés aux achats de véhicules, d'aménagements intérieurs, de carrossage, d'outillages spécialisés pour les ateliers et les garages, aux matériels informatiques ainsi qu'aux opérations de rénovation des sites.

Ce montant se répartit comme suit :

<u>Compte</u>	Installations générales,	agencements,	900 000,00 €
<u>2135</u>	aménagements		
<u>Compte</u>	Outillages industriels		200 000,00 €
<u>2155</u>			
<u>Compte 218</u>	Autres immobilisations corporelles		3 850 000,00 €

##### 3°) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23 pour un montant de 4 580 000,00 €, en progression de 740 000,00 € par rapport au budget primitif pour 2022.

2 580 000,00 € sont inscrits sur le compte 2318 et destinés principalement à l'achat de véhicules GNV. Ces derniers seront livrés une fois achevés les travaux

d'adaptation des garages à ce nouveau type de véhicules plus respectueux de l'environnement.

2 000 000,00 € sont inscrits sur le compte 238 pour les achats effectués via l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Le contrat prévoit une avance à verser correspondant à 80 % du prix du véhicule.

4°) Dépenses imprévues (chapitre 020)

700 000,00 € sont inscrits en crédits d'ordre au chapitre 020, sur les dépenses imprévues.

**Opérations d'ordre (chapitre 040)**

700 000,00 € sont inscrits en crédits d'ordre au chapitre 040, sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915).

**II – RECETTES**

**Opérations réelles**

Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est attendu à hauteur de 1 500 000,00 € (compte 10222), en hausse de 200 000,00 € du fait de l'augmentation des investissements portés par le budget annexe des TAM.

Par ailleurs, 320 000,00 € de subventions sont escomptés de la part de l'État (compte 1311), en hausse de 60 000,00 €, en lien avec la hausse de commandes et de réceptions de véhicules prévue par les TAM.

**Opérations d'ordre**

Les recettes d'ordre de la section d'investissement, inscrites au chapitre 040, s'établissent à 9 260 000,00 € répartis de la manière suivante :

<u>Compte 218</u>	Valeur nette comptable des actifs réformés (matériel de transport)	60 000,00 €
<u>Compte 280</u>	Amortissement des immobilisations incorporelles	65 000,00 €
<u>Compte 281</u>	Amortissement des immobilisations corporelles (véhicules)	9 135 000,00 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris